



# La réussite au concours externe des IRA selon le profil des candidats

Marie PREVOT

**Les candidats de moins de 35 ans représentent 80 % des inscrits, 87 % des présents aux épreuves écrites et 98 % des admis au concours externe des instituts régionaux d'administration (IRA). Trois candidats inscrits sur cinq sont diplômés de bac +5 et plus, et quasiment quatre sur cinq parmi les admis.**

**Les candidats jeunes et très diplômés réussissent plus particulièrement le concours externe des IRA.**

**La voie externe des IRA attire par ailleurs des candidats ayant déjà un lien avec la fonction publique, que ce soit par le biais de leur situation professionnelle ou de celle de leurs parents.**

**Les candidats ayant une ascendance migratoire représentent 27 % des inscrits et 24 % des présents. Ils sont seulement 16 % des admissibles mais 15 % des admis.**

**À profil équivalent (sexe, âge, niveau de diplôme, etc.), les candidats issus du privé ou sans emploi, ayant un enfant en bas âge ou une ascendance migratoire ont des chances d'admissibilité plus faibles.**

**L'admission au concours externe des IRA dépend essentiellement des notes à l'écrit. À notes équivalentes, la plupart des facteurs explicatifs étudiés n'ont plus d'influence significative sur les chances d'être admis.**

Les concours d'accès aux cinq instituts régionaux d'administration (IRA) sont le principal mode de recrutement des attachés d'administration de l'État. Ceux-ci ont des missions variées – d'encadrement et d'animation d'équipes, de conduite de projet ou d'expertise dans les différentes politiques publiques de l'État -, et les postes qu'ils occupent se situent aussi bien en administration centrale que dans les services déconcentrés de l'État ou en établissement public.

Il existe trois voies d'accès au concours (Encadré ①). Le concours externe s'adresse aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau licence minimum. Le concours interne est réservé aux candidats déjà en poste dans l'administration. Le troisième concours est ouvert aux candidats ayant une expérience professionnelle, quelle qu'en soit la nature, d'au moins cinq ans. Les profils des candidats sont différents selon la voie d'accès.

Cette publication se concentre sur le concours externe qui constitue la voie privilégiée par les personnes disposant de peu ou pas d'expérience dans la fonction publique. Elle dresse le portrait des candidats et étudie les déterminants de leur réussite à chaque étape de ce concours.

Les données utilisées couvrent la session du printemps 2023 et proviennent de deux sources (voir Source, champ et définitions).

## Des candidats et des admis au concours des IRA majoritairement issus du concours externe

Lors de la session du printemps 2023, les candidats se sont inscrits au concours des IRA essentiellement par la voie externe (60%) [Figure ①]. Un candidat sur deux se présente aux épreuves écrites. Parmi ces personnes présentes, une sur trois est admissible (c'est-à-dire autorisée à passer l'épreuve orale) ; puis une personne admissible sur trois est admise. Plus précisément, sur l'ensemble des présents à l'épreuve écrite, le taux de réussite à ce concours est de 12 %, avec un écart important entre les différentes voies d'accès allant de 21% pour le troisième concours à 10% pour le concours externe, en passant par 14% pour les internes.

**Encadré 1 : La session du printemps 2023 du concours des IRA**

**Les conditions d'accès**

Les trois voies d'accès au concours sont le concours externe, qui s'adresse aux candidats titulaires au minimum d'une licence ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (ancien niveau II), ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplômes ; le concours interne est, lui, réservé aux candidats déjà en poste dans l'administration (fonctionnaires ou contractuels) et totalisant au moins quatre ans de service public ; et le troisième concours qui est ouvert aux candidats ayant une expérience professionnelle, quelle qu'en soit la nature, d'au moins cinq ans, dans le secteur privé, en tant qu'élu local ou en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Il n'y a ni limitation d'âge, ni du nombre de participations pour concourir. Mais il faut remplir les conditions pour pouvoir être fonctionnaire : être de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne, disposer de ses droits civiques, ne pas avoir eu de condamnation incompatible avec les fonctions exercées.

**Les épreuves**

Les modalités des épreuves sont communes pour les trois voies d'accès et les cinq IRA. L'admissibilité repose sur deux épreuves écrites complémentaires l'une de l'autre, dont la correction comme pour tout concours est anonyme. L'étude d'un cas pratique (4 heures, coefficient 5) révèle les capacités des candidats à résoudre une commande sur dossier. Le questionnaire à choix multiple (QCM) évalue les connaissances minimales exigées (1 h 30, coefficient 2).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury (30 minutes, coefficient 7). Ce dernier évalue la motivation des candidats et leurs aptitudes à exercer les fonctions auxquelles le concours les destine, sous la forme de mises en situation professionnelle, d'interrogations sur les enjeux des politiques publiques et leur environnement administratif.

Plus d'informations sur le concours des IRA sont disponibles sur ce site :

<https://ira-inscription.fonction-publique.gouv.fr/presentation.html>

**Figure 1 : Recrutement au concours des IRA - interne, externe et troisième concours - session du printemps 2023**

	Inscrits	Présents aux écrits		Admissibles		Admis sur liste principale			Sélectivité (présents aux écrits/admis)
		Effectifs	% des inscrits	Effectifs	% des présents aux écrits	Effectifs	% des admissibles	Taux de réussite (admis/présents)	
Concours des IRA, printemps 2023	6 797	3 160	46	1 135	36	379	33	12,0	8,3
dont									
Concours externe	4 085	1 906	47	620	33	195	31	10,2	9,8
Concours interne	2 293	1 072	47	422	39	146	35	13,6	7,3
Troisième concours	419	182	43	93	51	38	41	20,9	4,8

Source : Base administrative concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidats inscrits à la session du printemps 2023 du concours des IRA.

Lecture : Parmi les 6 797 candidats inscrits à la session du printemps 2023 du concours externe des IRA, 46 % étaient présents aux épreuves écrites. Pour cette même session, 36 % des candidats présents aux écrits sont admissibles à l'issue des épreuves écrites et 33 % des admissibles ont été admis à l'issue des épreuves orales.

## Encadré 2 : Le profil des candidats au concours interne et de la troisième voie

Les candidats de la troisième voie et du concours interne sont moins diplômés et plus âgés que les autres, avec respectivement 90 % et 83 % de plus de 35 ans (Figure). Au concours interne, 22 % des candidats disposent d'un diplôme de niveau inférieur ou égal au bac, cette part s'élève à 14 % pour ceux de la troisième voie. Malgré l'absence de condition de diplôme, 46 % des candidats de la troisième voie sont toutefois diplômés d'un bac +5 et plus.

Les candidats de la troisième voie se distinguent par un lien plus fort avec l'immigration : 38 % sont immigrés ou ont au moins un parent immigré (contre 27 % des candidats externes, et 24 % des internes). En termes d'origine sociale, les candidats au concours interne sont plus souvent issus d'un ménage à dominante ouvrière ou d'un ménage monoactif employé ou ouvrier (32 %, contre 23 % pour ceux du concours externe et 27 % pour ceux de la troisième voie).

Sur les autres dimensions étudiées, les candidats des trois voies d'accès ont des profils assez proches. Ce sont majoritairement des femmes, et leurs parents ont souvent un lien avec la fonction publique.

### Figure : Comparaison des profils des candidats selon la voie d'accès au concours des IRA

en %

	Inscrits		
	Externe	Troisième voie	Interne
<b>Sexe</b>			
Femmes	60	57	69
Hommes	40	43	31
<b>Âge</b>			
Moins de 25 ans	23	0	0
25 à 29 ans	42	2	3
30 à 34 ans	15	8	15
35 à 44 ans	12	47	38
45 ans et plus	9	43	45
<b>Diplôme</b>			
Jusqu'au bac	3	14	22
Bac +2	2	15	17
Bac +3 et bac +4	36	25	32
Bac +5 ou plus	60	46	29
<b>Lien à l'immigration</b>			
Immigré <sup>(1)</sup>	9	18	8
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés <sup>(2)</sup>	8	13	9
Descendant d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	10	7	7
Ni immigré, ni descendant d'immigré	74	62	76
<b>PCS ménage des parents<sup>(3)</sup></b>			
Ménage à dominante cadre	25	21	14
Ménage à dominante intermédiaire <sup>(4)</sup>	24	20	21
Ménage à dominante employée <sup>(5)</sup>	19	22	23
Ménage à dominante petit indépendant	9	9	11
Ménage à dominante ouvrière	14	15	17
Ménage monoactif d'employé ou d'ouvrier	9	12	15
Ménage inactif	1	1	0
<b>Parents travaillent/ont travaillé dans la fonction publique</b>			
Oui, les deux parents <sup>(6)</sup>	18	16	16
Oui mais un seul des deux parents	31	34	30
Aucun parent	51	51	54
<b>Effectif</b>	<b>4 085</b>	<b>419</b>	<b>2 293</b>

Sources : Enquête Concours 2023 et Base administrative concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidats inscrits à la session du printemps 2023 du concours des IRA (externe, interne et troisième voie).

(1) Né étranger à l'étranger.

(2) Les deux parents immigrés ou le parent immigré, en cas de famille monoparentale.

(3) Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale).

(4) Intermédiaire ou cadre : les ménages à dominante intermédiaire regroupent également certains ménages hétérogames de cadres.

(5) Employée ou intermédiaire : les ménages à dominante employée regroupent également certains ménages hétérogames de professions intermédiaires.

(6) Les deux parents, ou le parent, en cas de famille monoparentale.

## Les candidats du concours externe sont plus jeunes et plus diplômés

Alors que le concours externe des IRA est ouvert aux personnes disposant d'un bac +3, les candidats diplômés au niveau bac +5 et plus sont surreprésentés parmi les inscrits (60%) [Figure 2]. En outre, 80% des inscrits ont moins de 35 ans, contre 38% parmi les personnes répondant aux critères d'éligibilité du concours externe, dite population de référence.

Les femmes sont plus souvent candidates que les hommes (60% des inscrits). Un candidat sur quatre a un lien avec l'immigration, qu'il soit lui-même immigré ou descendant d'immigré (par un ou les deux parents). Parmi les candidats, 9% sont des immigrés, soit un taux proche de celui de la population de référence (8%). Les descendants d'un ou de deux parents immigrés sont plus nombreux parmi les candidats au concours externe des IRA, avec 18%, contre 10% dans la population de référence.

Figure 2 : Profil des candidats inscrits au concours externe des IRA

en %

	Inscrits au concours externe	Population de référence <sup>(7)</sup>
<b>Sexe</b>		
Femmes	60	56
Hommes	40	44
<b>Âge</b>		
Moins de 25 ans	23	8
25 à 29 ans	42	15
30 à 34 ans	15	15
35 à 44 ans	12	28
45 ans et plus	9	33
<b>Diplôme</b>		
Jusqu'à Bac +4	40	46
Bac +5 ou plus	60	54
<b>Lien à l'immigration</b>		
Immigré <sup>(1)</sup>	9	8
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés <sup>(2)</sup>	8	4
Descendants d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	10	6
Ni immigré, ni descendant d'immigré	74	82
<b>PCS ménage des parents<sup>(3)</sup></b>		
Ménages à dominante cadre	25	25
Ménages à dominante intermédiaire <sup>(4)</sup>	24	27
Ménages à dominante employée <sup>(5)</sup>	19	18
Ménages à dominante petit indépendant	9	11
Ménages à dominante ouvrière	14	11
Ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier	9	6
Ménages inactifs	1	2
<b>Parents travaillent/ont travaillé dans la fonction publique</b>		
Oui, les deux parents <sup>(6)</sup>	18	11
Oui mais un seul des deux parents	31	29
Aucun parent	51	60
<b>Effectif</b>	<b>4 085</b>	<b>8 536 000</b>

Sources : Enquête Concours 2023 et Base administrative concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidats inscrits à la session du printemps 2023 du concours externe des IRA.

(1) Né étranger à l'étranger.

(2) Les deux parents immigrés ou le parent immigré, en cas de famille monoparentale.

(3) Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale), soit 85 % de la population étudiée.

(4) Intermédiaire ou cadre : les ménages à dominante intermédiaire regroupent également certains ménages hétérogames de cadres.

(5) Employée ou intermédiaire : les ménages à dominante employée regroupent également certains ménages hétérogames de professions intermédiaires.

(6) Les deux parents, ou le parent, en cas de famille monoparentale.

(7) Population de référence : pour cette comparaison, la population de référence est issue de l'enquête Emploi ; le champ est donc restreint aux personnes résidant en France (hors Mayotte) dans un logement ordinaire. Puis parmi ces personnes, sont retenues celles respectant les conditions d'inscription au concours des IRA, à savoir les personnes disposant d'un diplôme de niveau bac +3 minimum, disposant de la nationalité française ou de celle d'un membre de l'UE ou d'un État appartenant à l'Espace économique européen, âgées de moins de 60 ans.

En termes d'origine sociale, les candidats inscrits sont plus souvent issus d'un ménage à dominante ouvrière ou d'un ménage monoactif d'un employé ou d'un ouvrier (23%, contre 17% dans la population référente). Enfin, les candidats au concours externe des IRA ont plus souvent un parent qui travaille (ou a travaillé) dans la fonction publique (49%, contre 40% dans la population référente).

### Parmi les admis au concours externes, 98% ont moins de 35 ans

Les moins de 35 ans sont plus nombreux à s'inscrire, à participer et à réussir le concours externe (Figure 3). Ainsi, ils représentent 80% des inscrits, 87% des présents aux épreuves écrites, 94% des admissibles et 98% des admis au concours. À l'inverse, les candidats âgés de plus de 45 ans ou parent d'un enfant de moins de 7 ans sont très peu nombreux à s'inscrire, et encore moins à se présenter aux épreuves et à réussir. Leur taux de participation, c'est-à-dire le ratio entre le nombre de présents et le nombre d'inscrits, s'élève à 28%, contre 47% en moyenne, et leurs taux de réussite, qui mesurent la part des admis sur les présents, tombent respectivement à 1% et 2%, contre 10% en moyenne. Les jeunes sortant d'études réussissent plus particulièrement le concours externe que les candidats plus âgés.

Si les femmes sont plus nombreuses à s'inscrire au concours externe que les hommes, elles se présentent moins souvent aux épreuves écrites. En effet, leur taux de participation est de 45%, contre 49% chez les hommes. Une fois qu'ils sont présents aux épreuves

écrites du concours, les femmes et les hommes ont des profils de réussite à l'écrit et à l'oral assez proches.

### Parmi les candidats qui ont un lien avec l'immigration, ceux dont l'un des parents n'est pas immigré participent plus à l'écrit et réussissent mieux le concours

Le parcours dans le concours diffère selon l'origine sociale des candidats. Ainsi, les candidats issus d'un ménage à dominante cadre figurent parmi ceux qui sont le plus souvent présents aux épreuves écrites et qui les réussissent le mieux. En effet, leur taux de participation s'élève à 51%, contre 47% en moyenne et leur taux de réussite à 13%, contre 10% en moyenne (Figure 4). A contrario, les candidats issus d'un ménage d'inactifs ou d'un ménage monoactif employé ou ouvrier sont ceux qui se présentent le moins souvent aux épreuves écrites et qui, lorsqu'ils se présentent, les réussissent moins bien. Ainsi, leur taux de participation est de 40% et leur taux de réussite est de 7%.

Les candidats dont un parent au moins travaille, ou a travaillé, dans la fonction publique sont plus souvent présents, et ce tout au long du concours. Ils constituent 49% des inscrits, 50% des présents et 55% des admis.

Parmi les candidats ayant une ascendance migratoire, ceux ayant un parent non immigré participent plus à l'écrit et réussissent mieux le concours. Leur taux de participation est de 45% et celui de réussite est de 9%, proches de la moyenne de l'ensemble, contrairement aux candidats immigrés, dont les taux sont de 41% pour la participation et de 4% pour la réussite.

Figure 3 : Profil sociodémographique des candidats au concours externe des IRA

en %

	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Participation (présents/inscrits)	Réussite (admis/présents)
<b>Sexe</b>						
Femmes	60	58	59	57	44,9	10,2
Hommes	40	42	41	43	49,3	10,3
<b>Âge</b>						
Moins de 25 ans	23	29	37	36	57,4	12,8
25 à 29 ans	42	45	48	53	51,1	12,0
30 à 34 ans	15	13	9	9	41,7	6,7
35 à 44 ans	12	8	4	2	30,0	2,8
45 ans et plus	9	5	3	1	27,8	1,0
<b>En couple</b>						
oui	31	26	23	25	39,4	9,9
non	69	74	77	75	49,9	10,3
<b>Avec enfant en bas âge <sup>(1)</sup></b>						
oui	9	6	2	1	28,0	2,0
non	91	94	98	99	48,6	10,7
				<b>Ensemble</b>	<b>47,0</b>	<b>10,0</b>

Sources : Enquête Concours 2023 et Base administrative concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidats inscrits à la session du printemps 2023 du concours externe des IRA.

(1) Enfant en bas âge : enfant de moins de 7 ans.

**Figure 4 : Origines géographiques et sociales des candidats au concours externe des IRA**

en %

	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Participation (présents / inscrits)	Réussite (admis / présents)
<b>Lien à l'immigration</b>						
Immigré <sup>(1)</sup>	9	8	4	3	40,8	4,2
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés <sup>(2)</sup>	8	7	3	4	39,1	5,8
Descendant d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	10	9	9	8	44,8	9,0
Ni immigré, ni descendant d'immigré	74	77	84	85	48,4	11,4
<b>PCS ménage des parents<sup>(3)</sup></b>						
Ménage à dominante cadre	25	27	33	33	51,3	13,3
Ménage à dominante intermédiaire <sup>(4)</sup>	24	26	28	28	51,5	11,6
Ménage à dominante employée <sup>(5)</sup>	19	19	15	16	47,9	8,8
Ménage à dominante petit indépendant	9	8	8	9	45,6	11,3
Ménage à dominante ouvrière	14	12	11	9	42,9	8,2
Ménage monoactif d'employé ou d'ouvrier/Ménage inactif	10	8	6	5	39,7	7,0
<b>Parents travaillent/ont travaillé dans la fonction publique</b>						
Oui, les deux parents <sup>(6)</sup>	18	19	18	22	50,3	11,6
Oui mais un seul des deux parents	31	31	35	33	47,5	10,7
Aucun parent	51	50	47	46	44,9	9,4
				<b>Ensemble</b>	<b>47,0</b>	<b>10,0</b>

Sources : Enquête Concours 2023 et Base administrative concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidats inscrits à la session du printemps 2023 du concours externe des IRA.

(1) Né étranger à l'étranger.

(2) Les deux parents immigrés ou le parent immigré, en cas de famille monoparentale.

(3) Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale).

(4) Intermédiaire ou cadre : les ménages à dominante intermédiaire regroupent également certains ménages hétérogames de cadres.

(5) Employée ou intermédiaire : les ménages à dominante employée regroupent également certains ménages hétérogames de professions intermédiaires.

(6) Les deux parents, ou le parent, en cas de famille monoparentale.

## Un admis sur deux a suivi une préparation spécifique au concours

La voie externe attire et réussit aux candidats les plus diplômés. Six candidats inscrits sur dix détiennent un diplôme de niveau bac +5 ou plus (Figure 5). Leur participation est plus forte, avec 48 % de présence aux écrits, que celle des personnes moins diplômées (44 %), et leur réussite aussi (13 % contre 6 %).

Un candidat externe sur trois a suivi une préparation au concours (37 %). Ces candidats sont fortement présents à l'écrit et réussissent mieux les épreuves, ils sont majoritaires parmi les admis (53 %). Les candidats ayant suivi une classe préparatoire « Talents IRA »<sup>1</sup> sont particulièrement présents lors des épreuves (79 %) et

les réussissent mieux (15 % des présents sont admis, contre 10 % pour l'ensemble). Ceux qui ont suivi une préparation Ipag et CPAG<sup>2</sup> obtiennent également de bons résultats : ils représentent 12 % des inscrits mais 18 % des admis.

Un candidat sur deux est en emploi lors de l'inscription au concours : 37 % dans la fonction publique et 13 % dans le privé. Les salariés du privé se présentent moins et ceux qui le font réussissent moins souvent : seulement 27 % d'entre eux participent aux épreuves écrites (contre 46 % de ceux du public) et 6 % des présents sont admis (contre 9 % dans le public). Les personnes ni en étude ni en emploi lors de l'inscription se présentent moins (37 %) et sont peu souvent admises (6 %).

1. Classe préparatoire destinée aux étudiants boursiers ou aux demandeurs d'emploi pour les aider à préparer les concours externes d'accès aux IRA et, depuis 2011, le troisième concours.

2. Institut de préparation à l'administration générale rattaché aux universités et centre de préparation à l'administration générale rattaché aux instituts d'études politiques.

Figure 5 : Formation et situation sur le marché du travail des candidats au concours externe des IRA

en %

	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Participation (présents / inscrits)	Réussite (admis / présents)
<b>Diplôme</b>						
Jusqu'à bac +4	40	38	29	23	44,2	6,2
Bac +5 (et plus)	60	62	71	77	48,3	12,7
<b>A suivi une prépa concours</b>						
a suivi une prépa spécifique	37	44	49	53	56,3	12,2
n'a pas suivi de prépa spécifique	63	56	51	47	41,1	8,7
<b>Préparation au concours</b>						
IPAG <sup>(1)</sup> ou CPAG <sup>(2)</sup>	12	15	18	18	61,0	12,1
Classe Prépa Talents IRA <sup>(3)</sup>	4	7	10	11	78,5	14,8
Formation continue	3	2	1	1	38,5	2,5
CNED	4	3	3	2	43,2	6,6
Autres	15	16	18	21	52,3	13,5
Pas suivi de préparation	63	56	51	47	41,1	8,7
<b>Situation sur le marché du travail</b>						
En emploi dans la fonction publique	37	36	33	33	46,3	9,4
En emploi dans le privé	13	7	5	4	27,0	6,0
En études	33	42	52	54	60,0	13,1
Ni en études ni en emploi	18	14	11	8	37,0	5,8
				<b>Ensemble</b>	<b>47,0</b>	<b>10,0</b>

Sources : Enquête Concours 2023 et Base administrative concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidats inscrits à la session du printemps 2023 du concours externe des IRA.

(1) Préparation assurée par un IPAG (Institut de préparation à l'administration générale) rattaché aux universités.

(2) Préparation assurée par un CPAG (Centre de préparation à l'administration générale) rattaché aux IEP (Instituts d'études politiques).

(3) Classe Prépa Talents IRA : classe préparatoire destinée aux étudiants boursiers ou aux demandeurs d'emploi pour les aider à préparer les concours externes d'accès aux IRA et, depuis 2011, le troisième concours.

## Les principaux déterminants de la participation et de l'admissibilité sont confirmés lorsque le profil des candidats est pris dans son ensemble

Afin de prendre en compte de possibles effets de structure, une analyse à profil identique est réalisée (voir Méthode dans « Source, champ, méthode et définitions »). D'une façon générale, les tendances présentées précédemment sont confirmées. Les femmes ont 0,9 fois moins de chances que les hommes de participer aux épreuves écrites. Il n'y a ensuite pas de différence significative de réussite aux épreuves écrites et orales entre les femmes et les hommes, à profil et notes équivalents (Figure 6).

Par ailleurs, le fait de disposer d'un diplôme de niveau bac +5 ou d'avoir suivi une préparation au concours est un déterminant positif à la fois pour la participation aux écrits et pour l'admissibilité. Ainsi, à profil équivalent, les personnes disposant d'un diplôme de niveau bac +5 et plus ont une chance relative 1,3 fois plus élevée d'être présentes, par rapport aux personnes n'en disposant pas. Ce facteur joue également sur le fait d'être admissible (1,7 fois). Les candidats ayant suivi une préparation au concours participent plus souvent aux écrits. À profil équivalent, ils ont 1,7 fois plus de chances

d'être présents par rapport à ceux qui n'ont pas suivi une préparation au concours. Il n'y a ensuite pas de différence significative de réussite aux épreuves écrites et orales, à profil et notes équivalents.

À l'inverse, le fait d'avoir 30 ans et plus ou d'avoir un enfant en bas âge sont des déterminants négatifs à la fois pour la participation aux écrits et pour l'admissibilité. Les candidats âgés de 30 ans et plus ont 0,7 fois moins de chances d'être présents à l'écrit ; puis 0,6 fois moins de chances d'être admissibles, par rapport aux moins de 30 ans, à profil identique. Des résultats proches sont observés pour les candidats parent d'un enfant de moins de 7 ans par rapport à ceux qui ne le sont pas.

Le parcours dans le concours est lié à la situation des candidats sur le marché du travail lors de l'inscription. Les candidats ni en emploi, ni en étude ou travaillant dans le privé ont une chance relative moins élevée d'être présents puis admissibles que ceux travaillant dans la fonction publique. À l'inverse, les étudiants sont plus souvent présents et réussissent mieux les épreuves écrites. Ainsi, ils ont une chance relative 1,3 fois plus élevée d'être présents, puis d'être admissibles, pour les présents aux écrits, par rapport aux candidats travaillant déjà dans la fonction publique, à profil équivalent.

Le lien avec l'immigration a des effets différenciés selon les étapes du concours. S'il ne semble pas y avoir d'effet sur la participation aux épreuves écrites, parmi les candidats ayant une ascendance migratoire, seuls ceux qui ont un parent non immigré n'ont pas de différence significative de réussite aux épreuves écrites à profil équivalent. En revanche, la probabilité d'être admissible

est deux fois moins élevée pour les autres candidats ayant une ascendance migratoire. L'origine sociale des candidats a également des effets différenciés selon les étapes du concours. Les chances d'être admissibles pour les candidats issus d'un ménage à dominante employée ou ouvrière sont significativement moindres que celles des candidats issus d'un ménage à dominante cadre.

**Figure 6 : Principaux déterminants de la réussite à chaque étape du concours externe des IRA**

Odds ratios

	Participation aux écrits	Admissibilité	Admission
<b>Sexe (ref. = homme)</b>			
Femme	0,9*	1,1	0,9
<b>Âge (ref. = moins de 30 ans)</b>			
30 ans et plus	0,7***	0,6***	0,6
<b>Niveau de diplôme (ref. = inférieur à bac +5)</b>			
Supérieur ou égal à bac +5	1,3***	1,7***	1,5*
<b>Couple (ref. = pas en couple)</b>			
Oui	0,9	1,1	1,3
<b>Enfant en bas âge - moins de 7 ans (ref. = sans enfant en bas âge)</b>			
	0,7**	0,4***	0,9
<b>Situation sur le marché du travail (ref. = en emploi dans la fonction publique)</b>			
En emploi dans le privé	0,4***	0,6*	0,6
En études	1,3**	1,3**	1,0
Ni en études ni en emploi	0,7***	0,7*	0,6
<b>Prépa. concours (ref. = n'a pas suivi de prépa. concours)</b>			
	1,7***	1,2	1,1
<b>Lien avec l'immigration (ref. = ni immigré, ni descendant d'immigré)</b>			
Immigré <sup>(1)</sup>	1,1	0,5**	0,9
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés <sup>(2)</sup>	0,8	0,4***	2,3
Descendants d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	0,9	0,9	1,0
<b>PCS ménage des parents<sup>(3)</sup> (ref. = ménage à dominante cadre)</b>			
Ménage à dominante intermédiaire <sup>(4)</sup>	1,0	0,8	1,1
Ménage à dominante employée <sup>(5)</sup>	0,9	0,6***	1,2
Ménage à dominante petit indépendant	0,9	0,8	2,1*
Ménage à dominante ouvrière	0,8	0,7**	1,0
Ménage monoactif d'employé ou d'ouvrier, ou ménage inactif	0,9	0,8	1,0
PCS des parents non déterminée	0,7***	0,4***	1,2
<b>Parents travaillent/ont travaillé dans la fonction publique (ref. = parents n'ayant aucun lien)</b>			
	1	0,9	1,1
<b>Note synthétique des épreuves écrites (ref. = inf. à 11,4)</b>			
11,4 à 12,1 = 2 <sup>e</sup> quartile			2,5***
12,1 à 13,2 = 3 <sup>e</sup> quartile			3,1***
Sup. à 13,2 = 4 <sup>e</sup> quartile			8,7***
<b>Observations</b>	<b>2 920</b>	<b>1 703</b>	<b>582</b>

Sources : Enquête Concours 2023 et Base administrative concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidats inscrits (col. 2), participants aux épreuves écrites (col. 3) et participants à l'épreuve orale (col. 4) du concours externe des IRA, session du printemps 2023.

\* p<0,1, \*\* p<0,05, \*\*\* p<0,01.

(1) Né étranger à l'étranger.

(2) Les deux parents immigrés ou le parent immigré, en cas de famille monoparentale.

(3) Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale), soit 85 % de la population étudiée.

(4) Intermédiaire ou cadre : les ménages à dominante intermédiaire regroupent également certains ménages hétérogames de cadres.

(5) Employée ou intermédiaire : les ménages à dominante employée regroupent également certains ménages hétérogames de professions intermédiaires.

Lecture : Les candidats ayant suivi une préparation au concours ont 1,7 fois plus de chances de participer aux écrits que de ne pas le faire, comparativement à ceux qui n'en ont pas suivi, toutes autres caractéristiques égales par ailleurs à la population de référence du modèle.

## Seules les notes à l'écrit sont vraiment déterminantes pour être admis

Pour l'épreuve orale d'admission, une note synthétique des résultats aux épreuves écrites des candidats a été calculée en tenant compte du coefficient de chacune des deux épreuves. Cette approche permet de vérifier si des différences demeurent au-delà des écarts de compétences des candidats évaluées lors des épreuves écrites.

Les notes à l'écrit sont, évidemment, le facteur le plus déterminant pour expliquer l'admission au concours.

Le quart des candidats qui ont eu les meilleures notes aux épreuves écrites ont 8,7 fois plus de chances d'être admis que le quart de ceux qui ont eu les moins bonnes notes.

À réussite équivalente à l'écrit, la plupart des autres facteurs explicatifs étudiés ne sont plus significatifs. En particulier, l'âge, le fait d'avoir un enfant en bas âge, d'avoir suivi une préparation, de travailler dans le public ou encore le lien à l'immigration n'ont plus d'influence pour l'admission à l'issue de l'oral à note équivalente.

### Source, champ, méthode et définition

#### Source

Les données mobilisées sont issues du dispositif Base concours, qui vise à mieux appréhender la diversité et le processus de sélection des candidats aux concours de la fonction publique. Grâce à ce dispositif, des statistiques et des études sur l'égalité des chances dans l'accès à la fonction publique peuvent être réalisées. Il regroupe des données issues de deux sources :

1. La Base administrative concours (BAC) qui contient l'ensemble des informations individuelles saisies lors de l'inscription, ainsi que celles relatives au parcours dans le concours de tous les candidats inscrits aux concours de la fonction publique.
2. L'enquête Concours qui interroge l'ensemble des candidats inscrits au concours ciblé par l'enquête, ici le concours des IRA. Cette interrogation, réalisée par internet uniquement, a eu lieu entre mars et avril 2023, et apporte des informations complémentaires telles que la situation de famille ou les origines sociale et géographique des candidats. Les thématiques abordées dans le questionnaire ont été fixées par l'article 5 du **décret 2018-114 du 16 février 2018**. Cette enquête a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique du Cnis (Conseil national de l'information statistique), avec obligation de réponse (**arrêté du 20 février 2023**).

L'enquête auprès des candidats inscrits au concours des IRA, session du printemps 2023, a obtenu un taux de réponse de 70 %.

#### Champ

L'étude porte sur les candidats de la session du printemps 2023 du concours externe d'accès aux IRA. Ainsi, 4 085 candidats inscrits ont été retenus pour cette étude. Il s'agit de personnes dont le niveau de diplôme déclaré lors de l'inscription est supérieur ou égal à bac +3, ou disposant d'une dérogation de diplôme. Ce chiffre diffère du nombre de candidats autorisés à concourir. En effet, la validité des conditions d'inscription est parfois vérifiée a posteriori.

#### Méthode

Une analyse économétrique a été réalisée afin d'étudier les déterminants de réussite à chaque étape du concours. Cette analyse s'appuie sur une régression logistique spécifique prenant en compte le sexe, l'âge et la situation sur le marché du travail du candidat, le fait de vivre en couple ou pas, de disposer d'un diplôme de niveau bac +5 ou pas, d'être parent d'un enfant de moins de sept ans ou pas, d'avoir suivi une préparation spécifique ou pas, ainsi que des éléments relatifs aux parents du candidat : leur PCS, leur lien avec l'immigration et avec la fonction publique.

Un grand nombre de facteurs explicatifs des écarts de réussite reste néanmoins inobservé, par exemple le nombre d'heures de révision de chaque candidat ou leur aptitude à l'oral.

Ce type d'analyse permet de prendre en compte de possibles effets de structure et de préciser le rôle de chacun des déterminants. L'indicateur privilégié pour décrire les résultats est l'odds ratio, également appelé rapport des chances, rapport des cotes ou risque relatif rapproché. Soit  $p$ , la probabilité de réussite des femmes et  $q$  celle des hommes, l'odds ratio est égal à  $\frac{p/(1-p)}{q/(1-q)}$ . Ainsi, les femmes ont 0,9 fois moins de chances que les hommes de participer aux écrits que de ne pas y participer. Cette rédaction étant lourde, par abus de langage, nous écrivons : les femmes ont 0,9 fois moins de chances que les hommes de participer aux écrits.

#### Définitions

**Immigré** : personne née étrangère à l'étranger.

**Ascendance migratoire** : dans cette étude, le lieu et la nationalité de naissance du candidat et de ses parents permettent de déterminer si le candidat est immigré, s'il a des parents immigrés (descendant d'immigré) ou s'il est « sans ascendance migratoire » (donc une personne qui n'a pas de parents immigrés et qui n'est pas immigrée).

**Parents travaillant ou ayant travaillé dans la fonction publique** : il s'agit de l'emploi des parents à la fin des études initiales du candidat. Si un parent est sans emploi il s'agit du dernier emploi occupé avant la fin des études initiales du candidat.

**PCS ménage des parents** : elle est construite à partir des groupes socioprofessionnels des parents des candidats. C'est une mise en œuvre de la PCS ménage proposée dans le cadre de la rénovation de la nomenclature de 2020 afin de rendre compte de la norme que constitue la situation de bi-activité au sein des couples.

## Pour en savoir plus

- Arnoult E., Villedieu P., Prevot M., (2022) « Le concours externe des IRA : une réussite différenciée selon l'âge, le sexe, le niveau de diplôme et l'origine supposée des candidats », Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Édition 2022, DGAFP.
- Challe L., L'Horty Y., Petit P., (2022) « Le "testing" montre que des discriminations persistent dans l'accès à l'entretien d'embauche y compris dans la fonction publique », Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Édition 2022, DGAFP.
- Chedorge-Farnier D., (2024) « Quel est le profil sociodémographique des agents de la fonction publique ? », *Point Stat* n° 46, DGAFP, mai.
- Fargeas T., Lemaire D., (2024) « Les recrutements de fonctionnaires de l'État en 2021 », *Stats Rapides* n° 107, DGAFP, mai.
- L'Horty Y., (2016) « Les discriminations dans l'accès à l'emploi public », Rapport au Premier ministre.

**S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique**

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>

Plus d'informations sur  
[www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)



# MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Sous-direction des études, des statistiques  
et des systèmes d'information (SDessi)  
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**  
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**  
Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Point Stat n° 47  
ISSN : 2267-6570



STATISTIQUE  
PUBLIQUE La SDessi fait partie  
du Service statistique  
public piloté par l'Insee.